

Factuel.info et Radio BIP/Média25 ne se laisseront pas intimider

Deux correspondants de presse de deux médias indépendants franc-comtois, Radio BIP/Média25 et Factuel.info, ainsi qu'une troisième personne, ont été placés ce lundi matin 20 mai en garde à vue, immédiatement après s'être rendus à une convocation au commissariat de police de Besançon.

La police, sur instruction du parquet, hiérarchiquement dépendant du gouvernement, entend les interroger sur une altercation qui s'est produite le 13 avril dernier vers 19h30 à Besançon, à la fin de la manifestation de l'acte 22 des Gilets jaunes. Le parquet indique enquêter sur « des violences commises en réunion sur un passant en marge d'une manifestation ».

Alex, reporter bénévole à Radio BIP, avait été frappé à la tête par un individu, non manifestant, ouvertement hostile aux gilets jaunes et fortement alcoolisé. Assis sur un banc du quai Veil-Picard, il se tenait les yeux après avoir respiré des gaz lacrymogènes. Alex est venu à son aide en lui proposant du sérum physiologique pour le soulager. Pour seule réponse, l'homme lui a asséné un coup, puis un second quelques instants plus tard. Cette violence a provoqué les réactions indignées de plusieurs manifestants qui ont cherché à contenir l'agresseur. Correspondant de Factuel, Toufik a cherché à protéger Alex en s'interposant entre lui et l'agresseur.

La police, postée à une cinquantaine de mètres, est intervenue peu après et a interpellé l'agresseur qui a été placé en garde à vue. Victime de l'agression, Alex a porté plainte. Son agresseur a ensuite fait de même.

Dans un contexte où la presse indépendante est en première ligne pour couvrir les manifestations et les mouvements sociaux, relevant notamment les violences policières, il n'est pas anodin que deux de ses contributeurs soient l'objet de mesures répressives.

Radio BIP et Factuel.info considèrent que ces gardes-à-vue sont des mesures d'intimidation à leur encontre. Les deux médias rappellent notamment avoir publié des informations documentant les excès policiers :

- Radio BIP en filmant un coup de matraque gratuit asséné par un policier sur la tête d'un manifestant pacifique qui lui tournait le dos, le 30 mars, lors de l'acte 20 des Gilets jaunes. L'enquête de l'IGNP est en cours.
- Alors qu'il quittait la manifestation du 12 janvier qu'il couvrait pour Factuel, Toufik avait essuyé des tirs de LBD le visant expressément. Il n'avait heureusement pas été touché. Sa plainte a été classée sans suite. L'enquête de l'IGPN est en cours.
- Factuel a été le premier à démentir une fausse nouvelle largement diffusée par la presse nationale, et un temps par la presse régionale, selon laquelle 200 à 300 gilets jaunes avaient envahi le commissariat de Besançon lors de la manifestation du 1er mai. Alex avait également filmé l'événement.
- La plainte d'un photographe de Radio-BIP, agressé physiquement pour motif raciste par un gilet jaune lors de la première journée de mobilisation, le 17 novembre dernier, a été classée sans suite.